
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE ROQUEFORT**

140, rue Alphonse Castaing
40120 ROQUEFORT
Tél. : 05.58.45.66.93
Fax : 05.58.45.54.30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 8 Avril 2010

Etaient présents :

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Messieurs DUPRAT et TASTET de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Monsieur VIGNOLLES et Madame LANGLADE de la Commune de CACHEN
- ◆ Messieurs GAUBE et FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET de la Commune de LENCOUACQ
- ◆ Messieurs GUITTON et DARROMAN de la Commune de MAILLAS
- ◆ Messieurs SENDRANE et CIER de la Commune de RETJONS
- ◆ Messieurs, CAZEAUX, DALLA VECCHIA, DUSSANS et Mesdames LACOUTURE et DUPOUY de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Monsieur ROZIER et Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et CAPDEVILLE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Messieurs GLEYZE, LAMARQUE et GOURGUES de la Commune de SARBAZAN
- ◆ Madame FITON et Monsieur GOURGUES de la Commune de VIELLE-SOUBIRAN

Etaient absents : Madame ALVES de la commune de LENCOUACQ et Monsieur CHANUT de la commune de ROQUEFORT

Mr Capdeville est secrétaire de séance.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SENDRANE, Président de la commission des finances pour présenter les Comptes Administratifs et Budgets Prévisionnels du budget principal et des budgets annexes.

I – BUDGET GENERAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 316 568,00
	Réalisé :	1 100 143,64
	Reste à réaliser :	1 775 829,00
Recettes	Prévus :	3 316 568,00
	Réalisé :	1 604 043,59
	Reste à réaliser :	681 108,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 077 898,00
	Réalisé :	1 552 925,86
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	2 077 898,00
	Réalisé :	2 160 855,90
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	503 899,95
Fonctionnement :	607 930,04
Résultat global :	1 111 829,99

Voté à l'unanimité des présents

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2009 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Voté à l'unanimité des présents

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **275 167,47**

- un excédent reporté de : **332 762,57**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **607 930,04**

- un excédent d'investissement de : **503 899,95**

- un déficit des restes à réaliser de : **1 094 721,00**

Soit un besoin de financement de : **590 821,05**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2009 : EXCÉDENT **607 930,04**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **590 821,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **17 109,00**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **503 899,95**

Voté à l'unanimité des présents

- **Taux de la Taxe Professionnelle**

Monsieur SENDRANE, Président de la commission des finances propose comme le permet la loi, d'augmenter le taux de la Taxe Professionnelle. Il passerait de 12.08 % à 12.89 %.

Après discussion, il est procédé au vote :

Contre : 0
Abstention : 1 (Mr DARROMAN)
Pour : 26

- **Subventions aux associations**

Monsieur SENDRANE, Président de la commission des finances et subventions fait part à l'assemblée du travail de répartition de la commission des subventions.

La part du montant prévu au budget primitif à l'article 6574 « subventions à verser aux associations locales » est de **22 058.00** euros.

La répartition proposée par la commission est la suivante :

Organismes demandeurs	Demandes 2010	Subvention accordée 10
Association Enfance et Loisirs - Organisation du centre durant les vacances de février, Pâques, Été et Toussaint	8 758.00	8 758.00
Association de Développement des Bastides du Bas Armagnac – Organisation de l' « Été des Arts »	500,00	500,00
Association l'Armagnac en Fête – Organisation de la manifestation	1 500,00	1 500,00
Rugby de Roquefort – Fête côte d'argent	6 000.00	6 000.00
Foyer Rural de Sarbazan - Fête du sport	200.00	200.00
REP - Aide aux projets scolaires et culturels	4 000,00	4 000,00
Les restaurants du Cœur -	0.00	1 000.00
Cultures du cœur Landes - Adhésion	100,00	100,00
TOTAL	21 058.00	22 058.00

Le Conseil Communautaire se laisse la possibilité de modifier le montant de ces subventions au regard de la réalisation ou non des projets.

Voté à l'unanimité des présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Investissement

Dépenses : 1 206 310,00

Recettes : 2 301 031,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 890 180,00

Recettes : 1 890 180,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 982 139,00 (dont 1 775 829,00 de RAR)

Recettes : 2 982 139,00 (dont 681 108,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 890 180,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 890 180,00 (dont 0,00 de RAR)

Vote à l'unanimité des présents

II – BUDGET DECHETS

Monsieur SENDRANE laisse la parole à Monsieur LATRY pour présenter les budgets des services Déchets et Décharge.

Monsieur LATRY, Président de la commission des déchets rappelle qu'en séance du 06 février, il avait été voté une augmentation de 15 % nécessaire à l'équilibre du budget.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	101 388,00
	Réalisé :	31 031,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	101 388,00
	Réalisé :	98 628,81
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	580 216,00
	Réalisé :	529 561,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	580 216,00
	Réalisé :	558 069,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	67 597,17
Fonctionnement :	28 507,48
Résultat global :	96 104,65

Voté à l'unanimité des présents

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au en même temps que le compte administratif.

,
,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2009 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Voté à l'unanimité des présents

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr DUPRAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	35 725,72
- un excédent reporté de :	64 233,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	28 507,48
- un excédent d'investissement de :	67 597,17
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	67 597,17

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2009 : EXCÉDENT	28 507,48
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 507,48
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	67 597,17

Voté à l'unanimité des présents

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Investissement

Dépenses : 107 517,00

Recettes : 107 517,00

Fonctionnement

Dépenses : 592 108,00

Recettes : 592 108,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses :	107 517,00 (dont 0,00 de RAR)
------------	-------------------------------

Recettes :	107 517,00 (dont 0,00 de RAR)
------------	-------------------------------

<u>Fonctionnement</u>

Dépenses :	592 108,00 (dont 0,00 de RAR)
------------	-------------------------------

Recettes :	592 108,00 (dont 0,00 de RAR)
------------	-------------------------------

Voté à l'unanimité des présents

III – BUDGET DECHARGE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	46 029,00
	Réalisé :	9 801,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	46 029,00
	Réalisé :	38 836,26
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	138 055,00
	Réalisé :	83 748,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	138 055,00
	Réalisé :	141 265,29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	29 035,26
Fonctionnement :	57 516,89
Résultat global :	86 552,15

Voté à l'unanimité des présents

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au en même temps que le compte administratif.

, ,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2009 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Voté à l'unanimité des présents

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mr DUPRAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 037,25
- un excédent reporté de :	66 554,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	57 516,89
- un excédent d'investissement de :	29 035,26
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	29 035,26

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2009 : EXCÉDENT	57 516,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	57 516,89
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	29 035,26

Voté à l'unanimité des présents

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Investissement

Dépenses : 65 242,00

Recettes : 65 242,00

Fonctionnement

Dépenses : 131 417,00

Recettes : 131 417,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 65 242,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 65 242,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 131 417,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 131 417,00 (dont 0,00 de RAR)

Voté à l'unanimité des présents

VI-QUESTIONS DIVERSES

• **Avenant n°1 – Médecine Préventive**

Monsieur le Président rappelle annonce que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Landes, lors de sa séance du 14 décembre dernier, a décidé de fixer les prestations du service de médecine professionnelle et de prévention pour l'année 2010, comme suit :

- **55.65 €** toutes charges comprises par agent

Cette participation est due pour l'ensemble des agents employés par la collectivité et déclarés annuellement au service de médecine préventive, dans le cadre de la prise en charge globale de la collectivité par le service de médecine préventive.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 à cette convention.

Proposition votée à l'unanimité

- **Service remplacement – Mission de courte durée**

Monsieur le Président annonce que Centre de Gestion a mis en place un service remplacement pour des missions de courte durée.

La collectivité adhérente peut ainsi bénéficier de la mise à disposition pour un temps limité, de spécialistes capables d'assumer immédiatement à l'intérieur de ses services, la gestion d'un dossier complexe dans tous les domaines de l'action territoriale.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité adhérente se verra appliquer les tarifs fixés par délibération en date du 14 décembre 2009, à savoir :

	Coût journée	Coût ½ journée
Collectivités affiliées	220 €	110 €
Collectivités et Etablissements Publics non affiliés	336 €	168 €

Le Président rappelle l'importance de ce service souvent très utile pour la rédaction des dossiers de marchés publics et demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Proposition votée à l'unanimité.

- **Développement économique**

Monsieur GLEYZE fait part à l'assemblée qu'une réunion s'est tenue ce jour à la Préfecture en présence du Président, de Mr FABRE Gérard, de Mme SUBRA Cécile, de Mr le secrétaire Général de la Préfecture, de Mme POUSSINE et de Mr DROUET de la DDAF. Plusieurs points ont été évoqués : l'amendement DUPONT, la caserne du SDIS et le photovoltaïque.

Concernant l'amendement DUPONT, les services de l'Etat ont promis une réponse pour le 27 avril.

Il rappelle que la communauté de communes porte un projet d'extension du lotissement artisanal existant sur la ZAE d'Arue (zone de Nauton). Afin de pouvoir profiter de la voirie aménagée, la commission développement économique a étudié la possibilité d'aménager des lots de bureaux ainsi qu'un espace pour la caserne du SDIS dont le projet initial d'implantation doit être abandonné en raison du passage de la ligne LGV. Il est entendu qu'une bande boisée doit être conservée afin d'isoler la cité Nauton du secteur de la ZAE.

Le Président propose d'acquérir des terrains auprès de La société Landaise d'Aviculture (section C partie du n°259) sur près de 2ha pour un montant de 1,50€/m² soit environ 30 000 €.

Après discussion, le conseil accepte la proposition à **l'unanimité des présents** et autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette vente et à ce projet.

Par contre, il faut absolument se raccorder à un réseau d'assainissement collectif. La Commune de Roquefort doit étudier la possibilité que le raccordement se fasse sur celui de la commune. En contrepartie d'un raccordement au réseau d'eau potable.

Photovoltaïque :

160 hectares sont concernés par les projets photovoltaïques portés par la communauté de communes. 60ha propriété de la Communauté (projet avec EDF EN), 100ha propriété de la commune d'Arue (70 ha en projet avec EDF EN et 30ha en projet avec la société BEC). Pour pouvoir avancer dans ce dossier, il faut absolument un document d'urbanisme. Monsieur Fabre doit contacter la société METAPHORE pour qu'ils se consacrent dans un premier temps à la réalisation du PLU d'Arue.

- **1% paysage**

La prochaine réunion aura lieu le 12 avril. Les communes doivent faire passer leurs projets au plus vite.

- **ZA de Saint-Justin**

L'entreprise GREEN CONCEPT est intéressée pour acquérir le lot de 2ha de terrains sur la ZAE de St-Justin afin d'y réaliser un hôtel d'entreprises. Le Président rappelle que ces terrains ont été proposés à 3€ le m².

Proposition votée à l'unanimité des présents.

Pour en finir avec les questions de développement économique, Monsieur le Président, propose de se positionner sur l'achat de terrains situés route de Labrit et proches de l'échangeur. Il va se rapprocher de Monsieur COUTIERE pour discuter de la stratégie de la CDC de Labrit.

- **Pôle communautaire de Services**

Il a été demandé au bureau d'études OTCE chargé de faire respecter les délais aux entreprises que le pôle communautaire soit livré pour la fin du mois de juin car le déménagement est prévu semaine 26.

Le mobilier de bureau actuel est à vendre ou à céder. Les communes seront prioritaires.

La commission bâtiment ainsi que quelques maires effectueront une visite des locaux le 14 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.